

COMMUNE DE ROINVILLE**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juillet à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de ROINVILLE, réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, Maire de la Commune,

Date de convocation : 21 juillet 2020,

Etaient présents : Guillaume BELLINELLI, Lise DUHAY, Paul FUGAZZA, Joseline PINTO, Anne BELLINELLI, Jean-Yves SANCHEZ, Estelle PRUVOST, Sylviane SOREL et Victor SAINTE-LUCE,

Etaient absents et excusés : Eric DAUVILLIERS (pouvoir à Paul FUGAZZA), Caroline SABATIER (pouvoir à Anne BELLINELLI), Nathalie LAPINA (pouvoir à Jean-Yves SANCHEZ), Hugo BARILLER (pouvoir à Lise DUHAY) et Hervé FLEMAL (pouvoir à Sylviane SOREL),

Etait absent : Jonathan BENOUDNINE.

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Yves SANCHEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

- Participation communale aux transports scolaires pour l'année scolaire 2020-2021
- Modalités d'encaissement du reste à charge des familles pour le transport scolaire ralliant l'école Josquin des Prés pour l'année scolaire 2020-2021
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h00.

Les membres du Conseil Municipal actent les comptes rendus des séances du 8 juillet 2020 et du 20 juillet 2020.

DELIBERATION N°2020-44
PARTICIPATION COMMUNALE CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE la première proposition de la Commission Scolaire,

FIXE comme suit les participations communales pour l'année 2020-2021, pour les jeunes roinvillois scolarisés de la classe de Petite Section de maternelle à la classe de Terminale :

- Carte Scol'R : 8 € (reste à charge pour les familles : 16 €)
- Carte Scolaire Bus pour les collégiens : 92 € (reste à charge pour les familles : 16 €)
- Carte Imagin'R pour les collégiens : 163 € (reste à charge pour les familles 16 €)
- Carte Scolaire Bus Lignes Régulières : 163 € (reste à charge pour les familles 28,10 € ou 91,60 € selon zone de résidence)
- Carte Imagin'R pour les lycéens : 200 € (reste à charge pour les familles 150 €)

Pour : 8

Contre : 5

Abstention : 1

DELIBERATION N°2020-45
RESTE A CHARGE DES FAMILLES
FRAIS DE TRANSPORT « CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES »
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE la participation des parents, pour la carte scolaire relative aux circuits spéciaux, au montant de **16,00 € par carte**, pour l'année scolaire 2020-2021.

DIT que la recette correspondante sera perçue par la Régie des Transports, par chèque ou en espèces.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que les membres des commissions et des délégués de la CCDH auprès des syndicats extérieurs ont été nommés et que ses propositions avaient été suivies par le Conseil Communautaire.

Il indique également que la CCDH propose une commande groupée de masques jetables chinois aux communes adhérentes.

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la crise sanitaire et sociale que nous traversons, il lui semblerait plus adéquat d'utiliser la commande publique pour des achats non importés et, ainsi, de soutenir les entreprises françaises qui, aujourd'hui, se retrouvent avec des stocks conséquents de masques invendus.

Ainsi, il a demandé auprès de la Direction Générale de la CCDH que des propositions commerciales de sociétés françaises soient étudiées.

Madame Sylvianne SOREL rappelle qu'il est nécessaire de fournir à l'école Josquin des Prés des tables élève individuelle afin d'anticiper une future problématique concernant l'aménagement des classes à la rentrée sous un protocole sanitaire encore inconnu.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Eric DAUVILLIERS a travaillé sur le sujet et qu'une trentaine de tables vont être commandées dans les prochains jours.

Monsieur Paul FUGAZZA rapporte une demande déposée par le Club de Tennis de Roinville concernant l'installation d'éclairage à LED sur les deux cours qu'il utilise, dont le coût est estimé à 21 000 €. L'association émet également le souhait que l'électricité soit disponible dans le chalet.

Monsieur le Maire rappelle la problématique des terrains de tennis non couverts, potentiellement dangereux une partie de l'année et difficilement utilisables, avec pour conséquence une faible rentabilité.

Il indique qu'à l'heure actuelle, l'association ne comptant que 14 adhérents, un tel investissement lui semble disproportionné et précise que des réflexions pourraient être menées à l'échelle intercommunale afin de tenter d'augmenter ce nombre.

Madame Sylvianne SOREL indique qu'elle comprend la demande de l'association mais qu'elle trouve l'analyse de Monsieur le Maire très juste.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude est en cours concernant un éventuel système de réservation numérique des cours sur le territoire de la CCDH.

Il invite les membres de la Commission Association à se pencher sur ce vaste sujet avec l'aide d'autres élus qui seraient intéressés par celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h50.

Fait à Roinville, le 25 juillet 2020,

**Le Maire,
Guillaume BELLINELLI.**